Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 31 (1994)

**Heft:** 1186

Rubrik: Naturalisation

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le courage et la lucidité

(jd) La décision des socialistes de ne pas se joindre au référendum contre la dixième révision de l'AVS traduit la volonté de la base du parti d'engranger les avantages substantiels de cette révision. On ne lutte pas durant quinze ans pour améliorer la situation des retraités et finalement choisir un bras de fer dont l'issue ne peut être que défavorable à ces mêmes retraités.

#### REPÈRES

Le Comité central du Parti socialiste suisse, à la majorité de 33 voix contre 26, a préféré la voie de l'initiative populaire au référendum. Ce qui équivaut dans un premier temps à soutenir la nouvelle loi dans sa version existante et à lancer simultanément une initiative ne remettant en cause que l'âge de la retraite.

Cette décision est aussi un désaveu de la direction du PSS qui trop souvent croit pouvoir préjuger de l'avis de ses troupes et confond ligne politique et tactique de couloir.

Le refus de céder aux sirènes du référendum est à la fois courageux et clairvoyant.

Courageux, parce qu'il était tentant, à l'approche des élections fédérales, de capitaliser l'insatisfaction populaire, notamment féminine, face à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Tentant également de jouer le grand jeu de l'union des forces de gauche et syndicales, d'autant plus que ces dernières et l'extrême-gauche avaient déjà annoncé leur volonté d'en découdre avec la 10° révision. Tentant d'infliger une défaite aux bourgeois en oubliant celles et ceux qu'on défend, car c'est bien de cela qu'il s'agit: le besoin de se mesurer à un adversaire qui durcit ses positions contre la perte possible d'avantages durement conquis.

Ce choix est clairvoyant car, il faut le répéter encore, ces avantages — rente indépendante de l'état-civil, bonus éducatif et social — sont disponibles tout de suite. Et il n'est pas certain que le train repasse de sitôt et qu'il se trouve une majorité au parlement pour réintroduire ces innovations après l'échec éventuel de la 10e révision. A cet

égard, les partisans du référendum se font des illusions. Voyez l'effritement du camp bourgeois à propos de la révision de l'assurance-maladie: parmi ceux qui l'avait appuyée au parlement, il s'en trouve déjà pour la combattre dans la campagne référendaire. Alors que l'inconvénient représenté par le relèvement de l'âge de la retraite ne se fera sentir qu'au tournant du siècle. C'est dire qu'il y a du temps disponible pour trouver une meilleure solution, celle de la retraite flexible, pour déposer une initiative populaire qui devrait accélérer les travaux de la 11<sup>e</sup> révision. Car fixer de manière rigide l'âge de la retraite est une absurdité qui ne correspond ni à l'évolution du marché du travail, ni aux besoins des gens. Il faudra donc tout remettre sur le métier et réexaminer également le financement de l'AVS qui, tout le monde le sait, n'est pas assuré au-delà de la

Que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre de la présente révision soit un mauvais coup, nous en convenons. Mais le mauvais coup ne consiste-t-il pas surtout à provoquer la gauche et à l'engager dans un tout ou rien où elle ne peut que perdre ? Certains, à droite, sont sans doute très satisfaits de ce référendum.

## Naturalisation: destins peu ordinaires

(ag) Les candidats à la naturalisation vaudoise sont, dans un exposé des motifs, présentés aux députés, de qui dépend la décision. Une brève biographie, révélatrice de destins peu ordinaires et d'exceptionnelles leçons d'énergie.

C. B. A., né en 1946 à Can Tho (Vietnam), employé d'usine, est marié avec une Vietnamienne née à Can Tho, sans activité lucrative. Tous deux, sans confession, sont domiciliés à Avenches.

Issu d'une famille vietnamienne de neuf enfants, le candidat seconda son père dans l'exploitation d'une boucherie dès la fin de sa scolarité primaire. De 1970 à 1975, il fut enrôlé dans l'armée vietnamienne. Ses obligations militaires terminées, il reprit son activité précédente. En décembre 1978, il s'enfuit du Vietnam avec son épouse et ses six enfants. Jusqu'au début mars 1980, il séjourna avec les siens dans des camps de réfugiés en Malaisie, où naquit son septième enfant. Grâce à une organisation humanitaire suisse, il put alors venir se réfugier en Suisse avec sa famille.

Etabli à Avenches, il y travailla comme boucher dans une coopérative jusqu'en 1986. Depuis lors, il est ouvrier dans une usine. Son épouse, troisième de six enfants, suivit l'école primaire pendant sept ans, puis seconda les siens dans l'entreprise familiale jusqu'à son mariage. Depuis, elle se consacre à sa famille. (...)

Quatre des sept enfants des intéressés sont déjà originaires d'Avenches par naturalisation intervenue en 1993.

La demande s'étend également à leur enfant, d'origine vietnamienne, née en 1980 à Kuala-Lumpur, Malaisie, ainsi qu'à leurs deux autres fils. ■